



Gesond iessen, Méi bewegen

PLAN CADRE NATIONAL 2018-2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG





Préface

Au Luxembourg comme en Europe, les maladies chroniques, dont les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type 2 et certains cancers, sont la première cause de mortalité (OMS, 2017). Parmi les principaux facteurs de risque se trouvent le surpoids et l'obésité.

Il est prouvé scientifiquement, qu'à l'origine de cette surcharge pondérale, nous retrouvons l'alimentation non équilibrée et le manque d'activité physique, facteurs de risque en grande partie évitables.

Pour faire face à cette problématique, les ministères de la Santé, des Sports, de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, membres co-fondateurs de la stratégie interministérielle GIMB de 2006, renouvellent leur collaboration en officialisant le programme «Gesond iessen, Méi bewegen» (GIMB) dans un plan cadre national GIMB 2018-2025.

L'objectif de cette collaboration interministérielle est de promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'ac-

tivité physique régulière et adaptée et de lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population.

Les actions et mesures du nouveau plan cadre national GIMB visent ainsi à inciter les citoyens, quel que soit leur âge, à adopter un mode de vie sain en mangeant équilibré et en pratiquant une activité physique régulière et adaptée.

Un accent important est également mis sur la collaboration et la mise en réseau de nos partenaires et acteurs de terrain, ainsi que sur l'approche interdisciplinaire. Dès le début de l'élaboration de ce plan cadre leur contribution a été une source importante pour l'orientation des activités qui y sont reprises.

Dans ce sens, nous aimerions remercier tous nos partenaires qui ont participé aux groupes de travail pour leur précieuse collaboration et nous nous réjouissons d'ores et déjà de poursuivre ensemble la mise en œuvre de nos mesures et actions GIMB dans un intérêt commun de santé publique.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Corinne Cahen
Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région



Romain Schneider
Ministre des Sports



Lydia Mutsch
Ministre de la Santé

Sommaire

1	Abréviations et acronymes	6
2	Glossaire	7
3	Résumé	8
4	Méthodologie de l'élaboration du plan cadre national	9
	4.1 Comité interministériel	9
	4.2 Groupes de travail	9
	4.3 Plan d'action national GIMB - Extension dans le domaine spécifique de l'activité physique	9
5	Introduction	10
	5.1 Enjeux et contexte international	10
	5.2 GIMB 2006-2016	10
	5.2.1 Objectifs et résultats	10
	5.2.2 Évaluation	11
	5.3 GIMB 2018-2025	12
	5.3.1 Contexte épidémiologique actuel	12
	5.3.2 Principes directeurs	12
	5.3.3 Documents de référence	13
6	Plan cadre national GIMB 2018-2025	14
	6.1 Axe 1: Renforcer la gouvernance	15
	6.1.1 Intégration de GIMB dans toutes les politiques	17
	6.1.2 Engagement et participation active des ministères engagés	17
	6.1.3 Renforcement du rôle du comité interministériel actuel	18
	6.1.4 Budgétisation	19
	6.1.5 Collaborations au sein des ministères et entre les ministères	19
	6.1.6 Visibilité interne des activités GIMB	20
	6.1.7 Visibilité externe des activités GIMB	21

6.2 Axe 2: Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques	22
6.2.1 Création et développement d'offres variées et adaptées	23
6.2.2 Accès à une alimentation équilibrée et à une activité physique régulière et adaptée	24
6.2.3 Marketing pour un mode de vie sain et actif	25
6.2.4 Reformulation et mesures d'incitation fiscale	26
6.2.5 Information et sensibilisation de la population générale	26
6.2.6 Formation et sensibilisation des professionnels	27
6.3 Axe 3: Assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme GIMB	28
6.3.1 Recommandations nationales GIMB	29
6.3.2 Communication et relations publiques GIMB	30
6.3.3 Label GIMB	31
6.3.4 Plateforme d'échange et d'information	31
6.4 Axe 4: Mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement de GIMB	32
6.4.1 Mise en réseau et collaboration des acteurs de terrain	33
6.5 Axe 5: Accroître l'accessibilité du programme GIMB	35
6.5.1 Accès aux adultes et personnes âgées	36
6.5.2 Accès aux populations vulnérables	36
6.6 Axe 6: Instaurer un système d'évaluation	37
7 Plan opérationnel et budget	43
8 Annexes	44
Annexe 1: Listes des groupes/institutions représentés dans le comité interministériel et les groupes de travail	44
Annexe 2: Consommation de fruits chez les enfants	46
Annexe 3: Pratique d'activité physique chez les enfants	46

1

Abréviations et acronymes

EHIS: European Health Interview Survey

GIMB: "Gesond iessen, Méi bewegen"

HBSC: Health Behaviour in School-aged Children

IMC: Indice de Masse Corporelle

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

PAN: Plan d'action national

PCN: Plan cadre national



2

Glossaire

Activité physique: On entend par activité physique tout mouvement produit par les muscles squelettiques, responsable d'une augmentation de la dépense énergétique¹.

Alimentation équilibrée: Une alimentation équilibrée aide à se protéger contre toutes les formes de malnutrition, ainsi que contre les maladies non transmissibles telles que le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer².

Indice de Masse Corporelle (IMC ou BMI): L'IMC est une mesure simple du poids par rapport à la taille couramment utilisée pour estimer le surpoids et l'obésité chez l'adulte³. Il correspond au poids divisé par le carré de la taille, exprimé en kg/m².

Ministère engagé: Dans le cadre du plan cadre national GIMB, le terme «ministère engagé» désigne l'ensemble des ministères qui se sont publiquement engagés à intégrer GIMB dans l'ensemble de leur politique.

Ministère impliqué: Dans le cadre du plan cadre national GIMB, le terme «ministère impliqué» désigne l'ensemble des ministères qui participent à l'élaboration et à la mise en place d'activités GIMB.

Obésité: L'obésité se définit comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Pour les adultes, l'OMS définit l'obésité quand l'IMC est égal ou supérieur à 30. Pour les enfants de moins de 5 ans, l'obésité est un poids par rapport à la taille debout supérieur à trois écarts-types au-dessus de la médiane des normes OMS de croissance de l'enfant. Pour les enfants entre 5 et 19 ans, l'obésité est un IMC pour l'âge supérieur à 2 écarts-types au-dessus de la médiane de la croissance de référence de l'OMS⁴.

Promotion de la santé: La promotion de la santé permet aux gens d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel en luttant contre les principales causes de la mauvaise santé, notamment par la prévention, et en ne s'intéressant pas seulement au traitement et à la guérison⁵.

Sédentarité: La sédentarité est due à un manque d'activité physique. Les niveaux actuels de sédentarité sont en partie dus à un manque de pratique de l'exercice physique pendant les temps de loisirs et à une augmentation des comportements sédentaires au cours des activités professionnelles et domestiques. De même, une augmentation de l'utilisation des modes de transport «passifs» a également été associée à la baisse des niveaux d'activité physique⁶.

Surpoids: Le surpoids se définit comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Pour l'adulte, l'OMS définit le surpoids quand l'IMC est égal ou supérieur à 25. Pour les enfants de moins de 5 ans, le surpoids est un poids par rapport à la taille debout supérieur à deux écarts-types au-dessus de la médiane des normes OMS de croissance de l'enfant. Pour les enfants entre 5 et 19 ans, le surpoids est un IMC pour l'âge supérieur à un écart-type au-dessus de la médiane de la croissance de référence de l'OMS⁷.

¹ OMS. La sédentarité: un problème de santé publique mondial. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: <http://www.who.int/dietphysicalactivity/pa/fr/>

² OMS. Alimentation équilibrée. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs394/fr/>

³ OMS. Obésité et surpoids. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>

⁴ OMS. Obésité et surpoids. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>

⁵ OMS. Qu'est-ce que la promotion de la santé? [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: <http://www.who.int/features/qa/healthpromotion/fr/>

⁶ OMS. La sédentarité: un problème de santé publique mondial. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: http://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_inactivity/fr/

⁷ OMS. Obésité et surpoids. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>

3

Résumé

MÉTHODOLOGIE

En 2017, le comité interministériel était en charge de la définition des principes directeurs, des axes, des objectifs du plan et des indicateurs d'évaluation selon les recommandations internationales. Afin de recueillir les propositions des professionnels et des acteurs de terrain pour l'élaboration de mesures et d'activités potentielles à mettre en place dans le cadre du plan, le comité interministériel a créé plusieurs groupes de travail: un groupe «gouvernance», un groupe «personnes âgées», un groupe «adultes» et un groupe «enfants et adolescents». En parallèle, le comité national allaitement était en charge de la définition des mesures et des activités spécifiques à la protection, à la promotion et au soutien de l'allaitement.

INTRODUCTION

En 2006, face à la problématique de l'obésité et de la sédentarité et dans le cadre d'un engagement international, les ministères ayant dans leur attribution la santé, le sport, la famille et l'intégration du Luxembourg ont élaboré une stratégie interministérielle «Gesond iessen, Méi bewegen», appelé GIMB.

Entre 2006 et 2016, des recommandations nationales ont été élaborées, des collaborations intersectorielles ont pu être créées et renforcées et des mesures politiques favorables ont été mises en place telle que le plan d'action national GIMB dans le domaine spécifique de l'activité physique. Un label GIMB fût créé et plus de 500 projets et activités ont pu être réalisés sous ce label. Cependant l'obésité et la sédentarité restent, actuellement, un problème de santé publique au Luxembourg.

Fin 2016, les Ministres de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Santé et des Sports ont

réaffirmé leur engagement à renouveler la stratégie GIMB selon les principes directeurs suivants: accès pour tous, agir en commun, habilitation et durabilité et viabilité de la stratégie et des actions.

PLAN CADRE NATIONAL GIMB 2018-2025

L'objectif général du PCN GIMB 2018-2025 est de promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et de lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population. Le plan s'articule autour de six axes stratégiques:

- **Axe 1:** Renforcer la gouvernance;
- **Axe 2:** Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques;
- **Axe 3:** Assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme GIMB;
- **Axe 4:** Mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement de GIMB;
- **Axe 5:** Accroître l'accessibilité du programme GIMB;
- **Axe 6:** Instaurer un système d'évaluation.

PLAN OPÉRATIONNEL ET BUDGET

Suite à la validation du plan par le Conseil de gouvernement, un calendrier des mesures à mettre en place pour toute la période du plan devra être élaboré.

Dans le cadre de l'élaboration du budget annuel, les différents ministères engagés devront veiller à doter leur budget d'un crédit budgétaire GIMB.

4

Méthodologie de l'élaboration du plan cadre national

Fin 2016, les Ministres de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Santé et des Sports se sont engagés au renouvellement de la politique «Gesond iessen, Méi bewegen» (GIMB) suite à une rencontre avec le comité interministériel et à l'évaluation de la première stratégie interministérielle GIMB. Le comité interministériel (Annexe 1) fût ensuite chargé d'élaborer le plan cadre national (PCN) GIMB par les 4 Ministres. L'ensemble de la coordination était assuré par une consultante externe, recrutée par la Direction de la santé. Les travaux ont commencé dès 2017.

4.1 COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Le comité interministériel était en charge de la définition des principes directeurs, des axes stratégiques, des objectifs du plan et des indicateurs d'évaluation (Axe 6) selon les recommandations internationales. Le comité interministériel s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2017 et début 2018 afin d'élaborer le PCN GIMB 2018-2025.

Dans le but de recueillir les propositions des professionnels et des acteurs de terrain pour l'élaboration de mesures et d'activités potentielles à mettre en place et/ou à développer dans le cadre du PCN GIMB, le comité interministériel a créé plusieurs groupes de travail.

4.2 GROUPES DE TRAVAIL

Le comité interministériel a invité plusieurs institutions, jugées pertinentes, à participer aux différents groupes de travail. Au total quatre groupes de travail ont été créés : un groupe «gouvernance», un groupe «personnes âgées», un groupe «adultes» et un groupe «enfants et

adolescents» (Annexe 1). Le groupe «gouvernance» (des hauts fonctionnaires des différents ministères engagés ont été invités à participer) a abordé uniquement l'axe 1 sur le renforcement de la gouvernance. Les autres groupes de travail ont chacun traité les axes 2, 3, 4 et 5.

En parallèle de ces groupes de travail, le comité national allaitement fût en charge de la définition des mesures et activités spécifiques à la protection, à la promotion et au soutien à l'allaitement au Luxembourg, sous la supervision du ministère de la Santé. Ces mesures ont été intégrées dans les objectifs GIMB 2018-2025⁹.

4.3 PLAN D'ACTION NATIONAL GIMB - EXTENSION DANS LE DOMAINE SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Suite aux résultats d'une étude longitudinale réalisée en 2010 sur l'état de santé et la motricité des enfants et des adolescents¹⁰ au Luxembourg, un plan d'action national (PAN) GIMB dans le domaine spécifique de l'activité physique a été approuvé en 2011 par le Conseil de gouvernement en tant qu'extension de la première stratégie GIMB.

Les mesures et actions y développées n'ont rien perdu de leur actualité, ni de leur pertinence. Ce PAN restera en vigueur dans sa teneur de 2011 et continuera à servir de document de référence nationale aux actions à mener au sein de la politique GIMB en faveur de la promotion d'une activité physique régulière et adaptée parmi les enfants et les adolescents dès le plus jeune âge. La version intégrale du PAN GIMB dans le domaine spécifique de l'activité physique peut être consultée sur le site du ministère des Sports¹¹.

⁸ Valérie Guérin, Consultante indépendante en Santé Publique

⁹ Plan d'action national allaitement en cours de publication

¹⁰ Matthias Wagner et al.: Luxemburger Längsschnittstudie / Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg. [Consulté le 12/12/2017. Disponible sur : <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-pedagogiques/>

promotion-sante-bienetre/motorik-ergebnisbericht-10/ergebnisbericht-10.pdf

¹¹ Disponible sur le site du ministère des Sports: <http://www.sport.public.lu/fr/sport-loisir/pan-extension/index.html>

5

Introduction

5.1 ENJEUX ET CONTEXTE INTERNATIONAL

En Europe, les maladies non transmissibles sont la première cause de mortalité et sont responsables de 77% de la charge de morbidité^{12, 13}. Le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risques principaux et avérés de plusieurs de ces maladies telles que le diabète, les maladies cardio-vasculaires et le cancer¹⁴. Le surpoids et l'obésité sont principalement causés par une alimentation non équilibrée et une absence d'activité physique, des comportements pouvant être en grande partie évitables. Afin de lutter contre ce phénomène, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande pour la pratique d'activité physique¹⁵:

- Pour les enfants de 5 à 17 ans, au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à soutenue par jour;
- Pour les adultes et les personnes âgées, au moins 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente, par semaine.

Pour une alimentation équilibrée, les recommandations de l'OMS pour la population générale sont les suivantes¹⁶:

- Une consommation d'au moins 400 g, soit 5 portions, de fruits et légumes par jour;
- Des apports totaux en graisses de moins de 30% des apports énergétiques totaux;
- Une consommation de moins de 5 g de sel par jour;
- Des apports en sucres libres de moins de 10% des apports énergétiques totaux.

Dans le monde, on estime que les régimes alimentaires faibles en fruits et en légumes ont été respectivement à l'origine de près de 3 et de 2 millions de décès en 2015¹⁷. Le manque d'activité physique était à l'origine de près de 1,6 millions de décès en 2015¹⁸.

Au Luxembourg, dès 2006, face à la problématique de l'obésité et de la sédentarité et dans le cadre d'un engagement international, les Ministres ayant dans leur attribution la santé, le sport, la famille et l'intégration ont été amenés à s'engager pour une politique commune et durable favorisant l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée. Cette déclaration d'intention politique datant du 6 juillet 2006 a donné ainsi le coup d'envoi politique de la première stratégie interministérielle GIMB.

5.2 GIMB 2006-2016

5.2.1 Objectifs et résultats

Suite à la déclaration d'intention politique, le comité interministériel fût instauré afin d'élaborer et de mettre en place la première stratégie interministérielle GIMB 2006-2016 et de garantir la cohérence et la complémentarité des initiatives, projets et actions. Il était composé de représentants de chaque ministère engagé, co-fondateurs de la stratégie. La coordination de la stratégie et du comité interministériel était placée sous la responsabilité du ministère de la Santé.

Basé sur les recommandations internationales, la stratégie interministérielle GIMB avait pour principaux objectifs:

- De promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée;
- De combattre la problématique croissante de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population, et à long terme;
- D'aboutir à un meilleur état de santé général de la population.

¹² OMS. Maladies non transmissibles. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/>

¹³ OMS Europe. Que sont les maladies non transmissibles ? [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/noncommunicable-diseases/ncd-background-information/what-are-non-communicablediseases>

¹⁴ OMS. Obésité et surpoids. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>

¹⁵ OMS. Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : http://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_recommendations/fr/

¹⁶ OMS. Alimentation équilibrée. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs394/fr/>

¹⁷ OECD. Panorama de la santé. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/panorama-de-la-sante-2017_health_glance-2017-fr#page84



Les objectifs stratégiques étaient de :

1. Sensibiliser et informer sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale;
2. Manger sain et équilibré;
3. Augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population, notamment des enfants et adolescents.

Ces objectifs stratégiques reposaient sur les principes directeurs de la promotion de la santé :

- Agir en commun;
- Renforcer l'existant;
- Chercher des partenaires sur le terrain;
- Engager un processus dynamique et évolutif.

De 2006 à 2016, des recommandations nationales ont été élaborées, des collaborations intersectorielles ont pu être créées et renforcées notamment via la mise en place du comité interministériel. Un label GIMB fût créé et plus de 500 projets et activités ont pu être réalisés sous ce label. Des partenariats dans des secteurs variés ont été créés (éducation formelle et non formelle, Centre Intégré pour Personnes Âgées, associations sportives, etc.) et des mesures politiques favorables ont été mises en place comme le PAN GIMB dans le domaine spécifique de l'activité physique¹⁹. Grâce à cette extension, toujours en cours de mise en place, le réseau des partenaires GIMB se trouvait considérablement élargi et leurs interventions développées autour de six centres d'intérêt composés de mesures concrètes à réaliser.

5.2.2 Évaluation

Lors de la dernière année de mise en place de la stratégie interministérielle GIMB 2006-2016, une entreprise externe a réalisé une évaluation des objectifs. À l'issue de cette évaluation, de nombreux points forts ont été identifiés :

- Une forte collaboration entre les différents ministères via la création d'un comité interministériel et la définition d'une stratégie commune;
- Une forte collaboration avec les acteurs de terrain et leurs mises en réseau tout au long d'une stratégie commune;
- L'adoption d'une approche interdisciplinaire, globale et diversifiée pour le développement et la mise en place d'actions GIMB;
- L'application d'un processus dynamique et évolutif tout au long de la stratégie afin d'adapter les actions aux besoins de la population.

Néanmoins, plusieurs points faibles ont également été identifiés :

- Des faiblesses de la gouvernance pour la mise en oeuvre de la stratégie interministérielle;
- Un manque de visibilité des actions GIMB;
- Un soutien insuffisant des actions locales labélisées GIMB;
- Une limitation des actions GIMB à certaines populations dont les enfants et les adolescents;
- Des ressources humaines et financières faibles pour la mise en oeuvre de la stratégie;
- L'absence d'un système de monitoring et d'évaluation structuré.

¹⁸ OECD. Panorama de la santé. [Consulté le 06/12/2017]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/panorama-de-la-sante-2017_health_glance-2017-fr#page84

¹⁹ Ministère des Sports. Plan d'action national «Gesond iessen, méi bewegen». [Consulté le 12/12/2017]. Disponible sur : <http://www.sport.public.lu/fr/sport-loisir/pan-extension/index.html>

5.3 GIMB 2018-2025

5.3.1 Contexte épidémiologique actuel

Malgré la mise en place de nombreuses mesures et actions GIMB, l'obésité et la sédentarité restent, actuellement, un problème de santé publique au Luxembourg.

Le pourcentage d'adultes obèses était de 15,6% en 2014²⁰, classant le Luxembourg 17ème des pays européens ayant le plus fort taux d'obésité devant les Pays-Bas, la Belgique et la France. Chez les enfants âgés entre 6 et 12 ans, le pourcentage d'obésité était de 5,4 % et de surpoids de 8,4% en 2016/2017, selon les données du registre de la médecine scolaire.

L'obésité et le surpoids peuvent être en partie prévenus par une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes. Or, au Luxembourg, on constate une faible consommation de fruits et de légumes chez l'adulte et chez l'enfant. En 2014, 35,8% des adultes ne consommaient pas de fruits ou de légumes quotidiennement et seulement 15,2% mangeaient au moins cinq portions de fruits et/ou légumes par jour²¹. Chez les enfants de 11, 13 et 15 ans, on observe également une faible consommation de fruits en 2013/2014 selon les données HBSC (Annexe 2).

Pour la pratique d'activité physique régulière, selon les recommandations de l'OMS, on constate des améliorations possibles chez les adultes et les enfants au Luxembourg. En 2014, 40,8% d'adultes pratiquaient au moins 150 minutes d'activité physique d'endurance par semaine et 37,5% pratiquaient aucune activité physique d'endurance d'intensité soutenue (exemple: marche rapide, course, vélo, natation)²². Chez les enfants âgés de 11, 13 et 15 ans, les pourcentages de ces enfants pratiquant au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue étaient également faibles selon les données HBSC (Annexe 3).

Face à ce problème de santé publique persistant au Luxembourg et compte-tenu des résultats de l'évaluation de la stratégie interministérielle GIMB 2006-2016, les quatre Ministres se sont engagés à la renouveler lors de son dixième anniversaire.

5.3.2 Principes directeurs

Suite au réengagement des Ministres et avant l'élaboration du PCN GIMB 2018-2025, les principes directeurs de la première stratégie interministérielle GIMB ont été réactualisés.

L'ensemble des principes directeurs suivants a pour objectif de guider l'élaboration et la mise en place des mesures et des activités dans le cadre du nouveau plan:

Accès pour tous :

- Lutter contre les inéquités (manque d'équité) en matière d'accès à une alimentation équilibrée et aux activités physiques;
- Adapter les actions à des contextes différents et aux différentes caractéristiques des populations (par exemple: personnes âgées, adultes, femmes enceintes, jeunes enfants, adolescents, personnes vulnérables ...) et des individus;
- Adopter une approche portant sur toute la durée de la vie.

Agir en commun :

- Consolider l'action communautaire;
- Encourager la participation de toutes les personnes;
- Promouvoir la collaboration intersectorielle et la mise en réseau;
- Renforcer et élargir l'approche interministérielle;
- Collaborer au niveau international.

²⁰ EHS Obésité, nutrition et activité physique. [Consulté le 12/12/2017]. Disponible sur : <http://www.sante.public.lu/fr/publications/e/ehis-fact-sheet-obesite-nutrition/index.html>

²¹ EHS Obésité, nutrition et activité physique. [Consulté le 12/12/2017]. Disponible sur : <http://www.sante.public.lu/fr/publications/e/ehis-fact-sheet-obesite-nutrition/index.html>

²² EHS Obésité, nutrition et activité physique. [Consulté le 12/12/2017]. Disponible sur : <http://www.sante.public.lu/fr/publications/e/ehis-fact-sheet-obesite-nutrition/index.html>

Habilitation (empowerment):

- Donner aux personnes les moyens d'agir ;
- Donner aux collectivités locales et aux institutions les moyens d'agir.

Durabilité et viabilité de la stratégie et des actions :

- Engager un processus dynamique et évolutif ;
- Assurer à long terme les disponibilités des ressources nécessaires ;
- Appliquer des stratégies et actions fondées sur des bases factuelles et durables.

5.3.3 Documents de référence

Pour la définition des principes directeurs, des axes stratégiques et des objectifs GIMB, le comité interministériel s'est basé sur plusieurs documents de référence des institutions internationales et européennes telles que la Commission européenne, les Nations Unies et l'OMS :

- Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, adoptée en 1986 lors de la première Conférence internationale pour la promotion de la santé.
- Santé 2020: une stratégie et un cadre politique européens pour le XXI^e siècle, de l'OMS, adoptés en 2012 (basée sur Santé pour tous 2000, de l'OMS).
- Plan d'action pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, de l'OMS.
- Déclaration de Vienne sur la nutrition et les maladies

non transmissibles dans le contexte de Santé 2020, réalisée en 2013, du bureau régional de l'Europe de l'OMS.

- Programme du développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, adopté en 2015.
- Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de 2004, de l'OMS.
- Manque d'équité face à l'obésité. Recommandations pour lutter contre le manque d'équité face au surpoids et à l'obésité, publié en 2014, du bureau régional de l'Europe de l'OMS.
- UE Plan d'action obésité infantile 2014-2020, de la Commission européenne.
- Plan d'action pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020, du bureau régional de l'Europe de l'OMS.
- Investir dans l'enfance: la stratégie européenne pour la santé des enfants et des adolescents 2015-2020, du bureau régional de l'Europe de l'OMS.
- Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne 2016-2025, de l'OMS.
- Rapport de la Commission pour mettre fin à l'obésité de l'enfant, publié en 2016, de l'OMS.
- Une bonne nutrition maternelle. Le meilleur départ dans la vie, publié en 2016, du bureau régional de l'Europe de l'OMS.



Plan cadre national GIMB 2018-2025

L'objectif général du PCN GIMB 2018-2025 est *de promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et de lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population*. Le plan s'articule autour de six axes stratégiques :

AXE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ;

AXE 2 : PROMOUVOIR L'ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ET ADAPTÉE DANS TOUTES LES POLITIQUES ;

AXE 3 : ASSURER L'IMPLÉMENTATION NATIONALE ET LA VIABILITÉ DU PROGRAMME GIMB ;

AXE 4 : METTRE EN PLACE DES MESURES POUR LA CONSOLIDATION ET L'ÉLARGISSEMENT DE GIMB ;

AXE 5 : ACCROITRE L'ACCESSIBILITÉ DU PROGRAMME GIMB ;

AXE 6 : INSTAURER UN SYSTÈME D'ÉVALUATION.

Ces axes stratégiques sont composés d'objectifs, de mesures et d'activités qui ont été définis par le comité inter-ministériel sur base des réflexions menées au sein des groupes de travail et des recommandations internationales. Lors de la mise en place du plan, des activités pourront être développées en accord avec les objectifs et mesures définis dans ce plan.



6.1

Axe 1: Renforcer la gouvernance

Un renforcement de la gouvernance permettra de faciliter la coordination des efforts nationaux pour la mise en place de l'ensemble des mesures du PCN. Afin d'atteindre cet objectif, un nouveau mécanisme de gouvernance (Schéma 1) sera mis en place à travers différentes mesures et activités.

La description de ces mesures et activités se divise en deux objectifs:

Objectif 1: Mettre en place un mécanisme de gestion et de représentation de la politique GIMB;

Objectif 2: Renforcer la visibilité et l'importance de la politique GIMB au niveau national et la collaboration au niveau international.

6 Plan cadre national GIMB 2018-2025

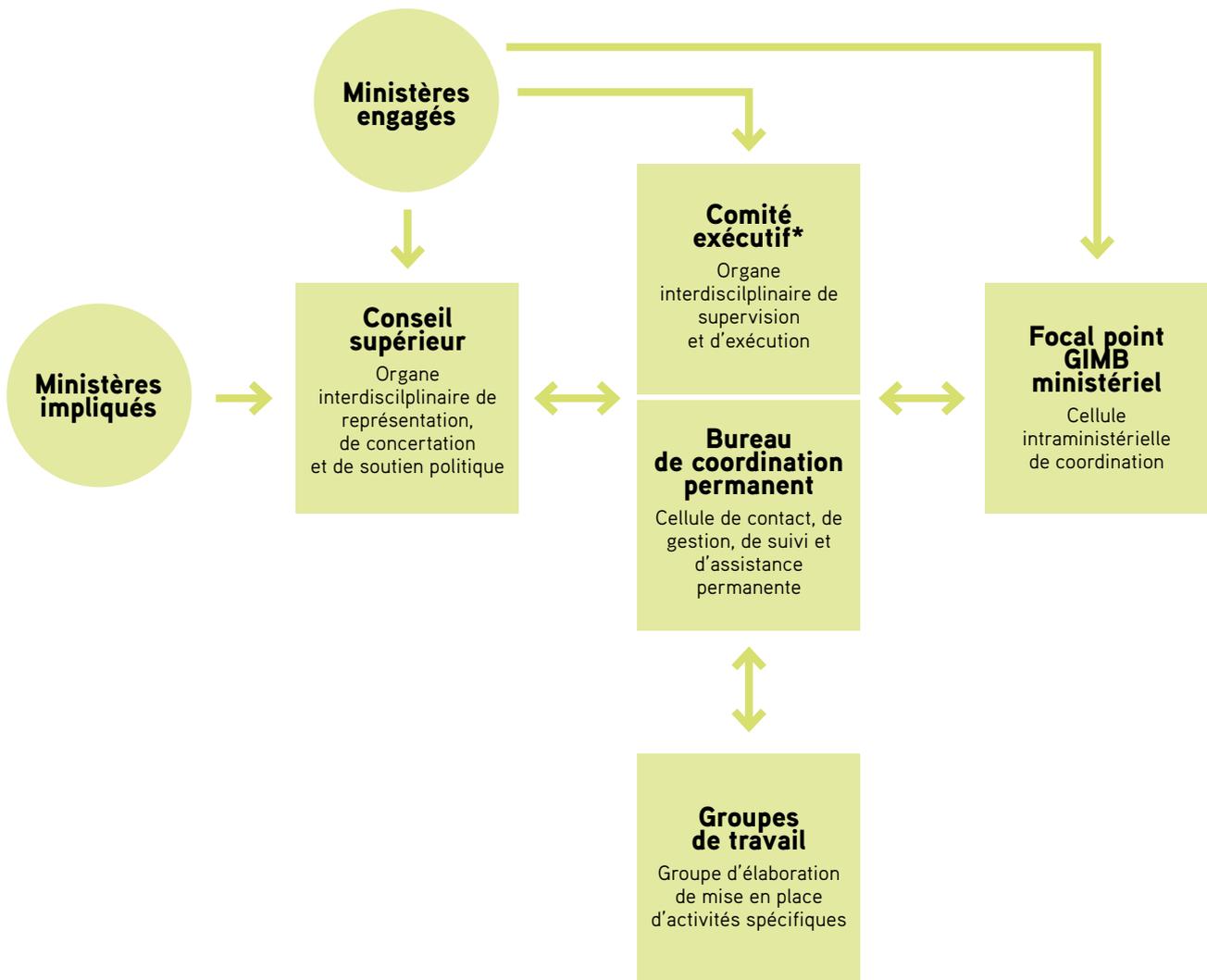


Schéma 1. Nouveau modèle de gouvernance et liens majeurs entre les acteurs du PCN GIMB 2018-2025.

* Anciennement comité interministériel

Objectif 1:

Mettre en place un mécanisme de gestion et de représentation de la politique GIMB

6.1.1 Intégration de GIMB dans toutes les politiques**MESURE 1: INTÉGRER GIMB DANS TOUTES LES POLITIQUES**

Activité 1.1	Présenter et faire approuver le PCN GIMB et le mécanisme de gouvernance GIMB par le Conseil de gouvernement
Activité 1.2	Intégrer le PCN GIMB dans le programme gouvernemental pour l'ensemble des différents ministères engagés

Dès la validation du PCN GIMB par l'ensemble des membres du comité interministériel et des Ministres engagés, le plan devra être approuvé par le Conseil de gouvernement et intégré au sein du programme gouvernemental afin d'assurer, en partie, l'intégration de GIMB dans toutes les politiques.

6.1.2 Engagement et participation active des ministères engagés**MESURE 2: RENFORCER L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES MINISTÈRES ENGAGÉS**

Activité 2.1	Créer un conseil supérieur GIMB composé de décideurs politiques de chaque ministère engagé afin de contribuer à la visibilité, l'impact et la mise en place du PCN au niveau national qui se réunira au minimum deux fois par an
Activité 2.2	Instaurer une équipe focal point GIMB ministérielle au sein de chaque ministère engagé afin de coordonner les activités liées au PCN au sein de chaque ministère

Suite à la validation du plan, une des premières activités sera de créer un **conseil supérieur GIMB** composé de décideurs politiques de chaque ministère engagé et selon les besoins de décideurs politiques des ministères impliqués et des décideurs du terrain. Le rôle de ce groupe sera de contribuer à la visibilité, l'impact et la mise en place du PCN au niveau national. Ses principales missions seront les suivantes:

- Améliorer la cohérence nationale des politiques en lien direct ou indirect avec GIMB ;
- Informer le gouvernement de l'état des lieux et de l'avancement des objectifs GIMB ;

- Rechercher la collaboration avec d'autres partenaires ;
 - Mettre en place des partenariats durables ;
 - Partager les bonnes pratiques ;
 - Proposer des recommandations au comité exécutif en charge de la supervision de la mise en place du plan.
- En parallèle, **une équipe focal point GIMB ministérielle** devra être intégrée au sein de chaque ministère engagé afin de coordonner les activités liées au PCN. Les membres du conseil supérieur et de l'équipe focal point GIMB ministérielle seront nommés par leurs Ministres respectifs.

6.1.3 Renforcement du rôle du comité interministériel actuel

MESURE 3 : RENFORCER LE RÔLE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AU NIVEAU NATIONAL

Activité 3.1	Clarifier le mandat (rôle, missions, composition, nomination ...) du comité interministériel
Activité 3.2	Instaurer une base légale pour la formalisation du comité interministériel
Activité 3.3	Officialiser la nomination des membres du comité interministériel via les ministères engagés
Activité 3.4	Élargir le comité interministériel à certains groupes d'intérêt et institutions selon les besoins
Activité 3.5	Créer des groupes de travail ou collaborer avec des groupes de travail existants pour le développement d'activités spécifiques
Activité 3.6	Nommer un bureau de coordination permanent en charge de la coordination, de la gestion des activités du PCN GIMB et de la communication autour de ces activités

Le comité interministériel deviendra le **comité exécutif** qui aura pour rôle de coordonner et superviser la mise en place du PCN. Ses principales missions seront les suivantes :

- Suivre la mise en place des actions ;
- Créer des groupes de travail ;
- Superviser le travail des groupes de travail et du bureau de coordination permanent ;
- Superviser l'évaluation du PCN ;
- Diffuser les recommandations internationales ;
- Mettre en place des partenariats durables avec les acteurs de terrain.

Le comité exécutif sera composé de représentants de chaque ministère engagé et impliqué et si besoin de représentants d'institutions et de groupes d'intérêt afin de permettre une amélioration de la coordination nationale des actions du plan. L'ensemble des membres du comité exécutif seront nommés par les Ministres.

Un règlement du Gouvernement en Conseil instituant le comité exécutif devra être soumis aux membres du gouvernement.

Selon les besoins du comité exécutif, des groupes de travail seront formés. Ils auront pour rôle d'élaborer et mettre en place des activités spécifiques liées au PCN avec pour principales missions de réaliser des analyses situationnelles et/ou des états des lieux, d'élaborer des projets, des conseils techniques et/ou des rapports. Ces groupes seront composés de représentants techniques des ministères, d'experts externes d'organismes/institutions, de professionnels et d'acteurs de terrain nommés par le comité exécutif.

Le suivi du travail et du lien entre les différents acteurs de la gouvernance GIMB (groupes de travail, comité exécutif et conseil supérieur) sera assuré par le **bureau de coordination** permanent. Il aura pour rôle de gérer et coordonner les activités du PCN GIMB et de communiquer autour de ces activités. Il aura pour principales missions :

- Assurer les tâches administratives;
- Gérer et suivre la labélisation des projets GIMB;
- Organiser les réunions du conseil supérieur GIMB, du comité exécutif et des groupes de travail;
- Rédiger un rapport annuel d'activités des actions GIMB;
- Assurer la communication autour des activités liées au PCN;
- Assurer le contact avec les partenaires locaux et le public;
- Gérer et suivre l'évaluation GIMB;
- Gérer et suivre les dépenses budgétaires;
- Collaborer et échanger régulièrement avec les focal points GIMB.

Le bureau de coordination permanent sera sous la responsabilité du ministère de la Santé.

6.1.4 Budgétisation

MESURE 4: DISPOSER DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES

Activité 4.1	Élaborer les propositions budgétaires nécessaires au fonctionnement du PCN GIMB
--------------	---

Chaque ministère engagé veillera, pour son domaine de compétence, à doter son budget d'un crédit budgétaire exclusivement réservé aux activités GIMB. Les propositions et le suivi budgétaires seront réalisés par les équipes focal point GIMB de chaque ministère.

6.1.5 Collaborations au sein des ministères et entre les ministères

MESURE 5: RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE LES MINISTÈRES ENGAGÉS ET LES MINISTÈRES IMPLIQUÉS

Activité 5.1	Élargir le comité interministériel aux autres ministères impliqués selon les besoins
Activité 5.2	Inviter les décideurs politiques des ministères impliqués à participer aux réunions du conseil supérieur GIMB pour information et échange sur les politiques et actions en lien avec les objectifs GIMB

6 Plan cadre national GIMB 2018-2025

L'élargissement du comité interministériel aux autres ministères impliqués selon les besoins participera également au renforcement du rôle de ce comité.

Les décideurs politiques des autres ministères impliqués, que ceux déjà engagés, seront invités régulièrement à participer aux réunions du conseil supérieur GIMB et du comité exécutif pour assurer une collaboration interministérielle.

MESURE 6 : RENFORCER LES COLLABORATIONS AU SEIN DES MINISTÈRES ENGAGÉS

Activité 6.1	Assurer le lien entre les actions liées à GIMB au sein de chaque ministère engagé
Activité 6.2	Renforcer la collaboration avec d'autres actions et plans nationaux

L'équipe focal point GIMB ministérielle aura également pour responsabilité d'assurer le lien entre les différentes actions liées à GIMB au sein de son ministère respectif, d'informer son ministère des avancées du plan et de renforcer la collaboration avec d'autres actions et plans nationaux avec le soutien du comité exécutif et du conseil supérieur GIMB.

Objectif 2 :

Renforcer la visibilité et l'importance de la politique GIMB au niveau national et la collaboration au niveau international

6.1.6 Visibilité interne des activités GIMB

MESURE 1: AMÉLIORER LA VISIBILITÉ INTERNE DES ACTIVITÉS GIMB

Activité 1.1	Intégrer les activités réalisées dans le cadre de la mise en place du PCN GIMB dans le rapport d'activité des ministères engagés
Activité 1.2	Organiser des réunions internes au sein des ministères engagés sur l'avancée de la mise en place des activités du PCN GIMB et des actions en lien direct ou indirect avec GIMB
Activité 1.3	Rédiger un rapport annuel d'activité sur l'avancée de la mise en place du PCN GIMB

L'équipe focal point GIMB ministérielle organisera des réunions internes au sein de son ministère sur les avancées de la mise en place des activités du plan et des actions en lien direct ou indirect avec GIMB. Elle devra également veiller à l'intégration des activités réalisées dans le cadre du plan au sein du rapport d'activité de son ministère. Ces activités participeront à l'amélioration de la collaboration au sein des ministères engagés.

6.1.7 Visibilité externe des activités GIMB

MESURE 2 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ EXTERNE DES ACTIVITÉS GIMB

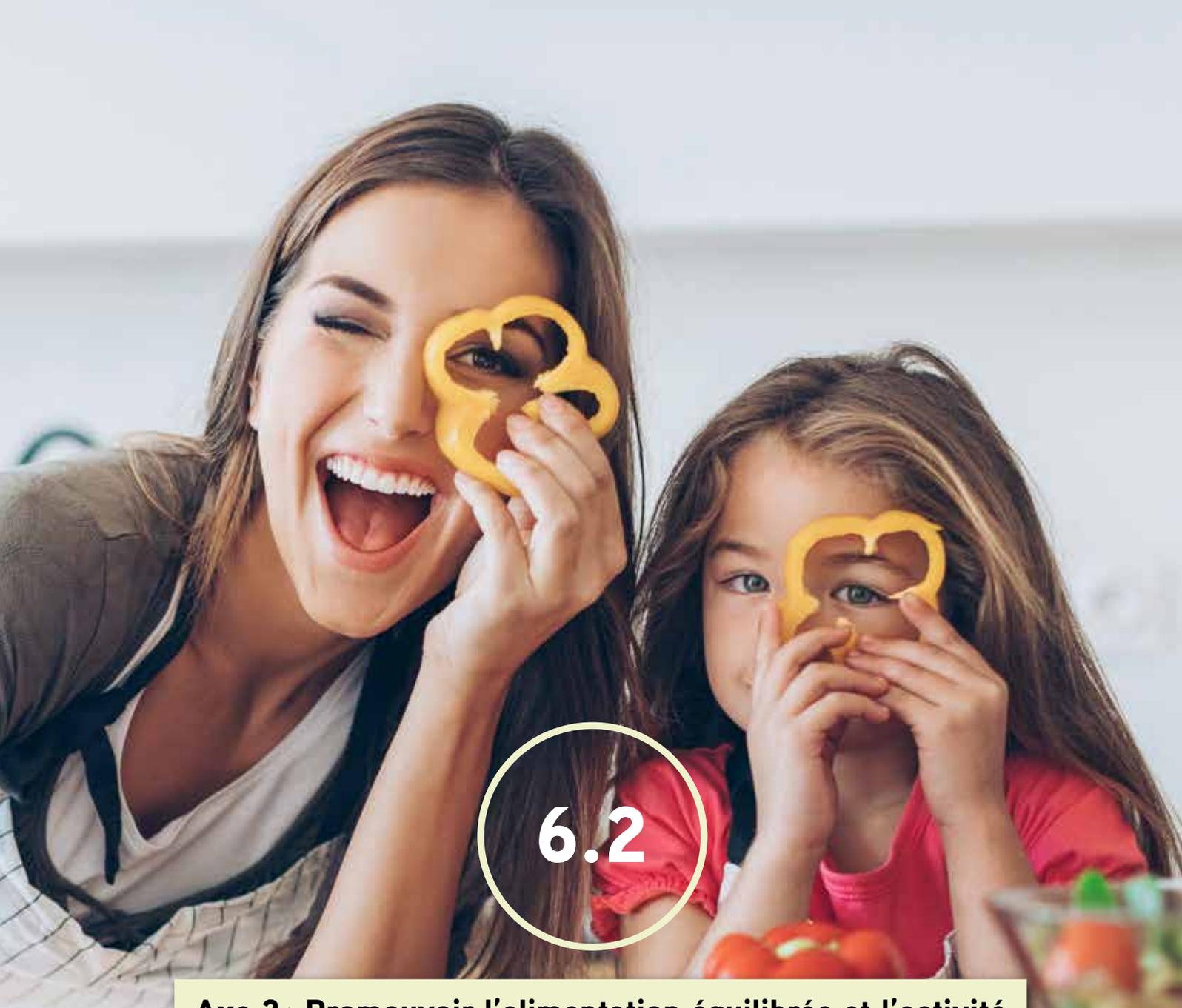
Activité 2.1	Définir une stratégie de communication autour des activités mises en place dans le cadre du PCN GIMB
Activité 2.2	Renforcer la communication auprès du grand public et des professionnels

Le bureau de coordination permanent sera en charge de la définition d'une stratégie de communication autour des activités GIMB et de la gestion des communications auprès de la population et des professionnels.

MESURE 3 : RENFORCER LA PARTICIPATION DES ACTEURS NATIONAUX AU NIVEAU EUROPÉEN ET MONDIAL

Activité 3.1	Répondre aux obligations internationales en assurant la représentation luxembourgeoise au niveau international dans les groupes de travail européens
Activité 3.2	Répondre aux obligations internationales en assurant la transmission des données statistiques

Le bureau de coordination permanent devra également, avec l'aide du comité exécutif et du conseil supérieur GIMB, favoriser les réponses aux obligations internationales en assurant une représentation luxembourgeoise au niveau international notamment par une participation au sein des groupes de travail européens et également par la transmission des données statistiques.



Axe 2: Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques

La promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques permettra d'assurer à l'ensemble de la population un accès à un environnement adapté et aux compétences nécessaires pour l'utilisation optimale de cet environnement.

L'axe 2 se divise en deux objectifs :

Objectif 1 : Instaurer un environnement propice à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée pour tous les âges ;

Objectif 2 : Améliorer les compétences nécessaires à l'adoption d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière et adaptée.

Objectif 1:

Instaurer un environnement propice à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée pour tous les âges

6.2.1 Création et développement d'offres variées et adaptées

Dans certains secteurs, des incitatifs devront être mis en place pour le développement d'offre par les acteurs de terrain, des actions spécifiques devront être promues et une diversification des offres devra être assurée afin de permettre à l'ensemble de la population de disposer d'offres variées et adaptées à leurs besoins spécifiques.

MESURE 1: FAVORISER LA MISE EN PLACE D'INCITATIF GIMB POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ADAPTÉ À LEURS BESOINS

Activité 1.1	Collaborer avec les responsables des différents secteurs et les responsables politiques afin d'adapter l'offre aux recommandations nationales GIMB
Activité 1.2	Soutenir les acteurs de terrain pour la mise en place d'activités GIMB
Activité 1.3	Promouvoir la labélisation GIMB auprès de l'ensemble des secteurs
Activité 1.4	Élaborer des outils pour la mise en place d'activités pour les différents secteurs
Activité 1.5	Favoriser la mise en réseau et la collaboration entre les différents acteurs au sein d'un même secteur afin d'améliorer l'offre
Activité 1.6	Promouvoir la création d'environnements favorisant la mobilité douce et l'activité physique régulière et adaptée

La promotion de la labélisation GIMB auprès des secteurs se déroulera suite à son renforcement (Axe 3).

La mise en réseau entre les différents acteurs de terrain sera en partie favorisée lors des journées d'échange de bonnes pratiques.

MESURE 2 : PROMOUVOIR UNE OFFRE ÉQUILIBRÉE, SAIN ET ATTRACTIVE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Activité 2.1	Améliorer la diffusion et assurer l'application des recommandations nationales dans la restauration collective
--------------	--

Ces activités seront menées également dans le cadre de la diffusion et de la défense de l'application de l'ensemble des recommandations nationales dans les deux domaines GIMB.

MESURE 3 : ASSURER UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE POUR DES ACTIVITÉS GIMB

Activité 3.1	Établir un état des lieux de l'offre pour certaines populations cibles
Activité 3.2	Identifier les acteurs pouvant contribuer au développement des offres au niveau local
Activité 3.3	Mettre en réseau les acteurs contribuant au développement des offres au niveau local

6.2.2 Accès à une alimentation équilibrée et à une activité physique régulière et adaptée

Suite aux développements d'offres variées et adaptées, un environnement favorable devra être instauré afin d'en faciliter l'accès pour tous.

MESURE 4 : INSTAURER UN CADRE FAVORABLE À UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET À UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ET ADAPTÉE POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Activité 4.1	Collaborer avec différentes associations, institutions et organisations et le milieu du travail pour promouvoir l'accès à des infrastructures et activités adaptées
Activité 4.2	Promouvoir la mise en place d'actions et d'environnements propices pour favoriser l'accès aux activités GIMB
Activité 4.3	Mettre en place une collaboration avec les industriels et les distributeurs de l'agroalimentaire

6.2.4 Reformulation et mesures d'incitation

Des réflexions sur la reformulation des produits et substances dont la consommation nuit à la santé doivent être entamées. Combinée à d'autres mesures et activités de prévention et de promotion, cette approche permet d'améliorer l'offre et l'accès à des aliments de qualité.

MESURE 7 : INCITER LES CITOYENS À CONSOMMER MOINS DE BOISSONS ET ALIMENTS SUCRÉS ET ENCOURAGER L'INDUSTRIE À RÉDUIRE LE TAUX DE SUCRE DANS LES BOISSONS ET ALIMENTS SUCRÉS

Activité 7.1	Créer un groupe de travail afin de développer des activités permettant de réduire la consommation de boissons et d'aliments sucrés pour l'ensemble de la population
--------------	---

MESURE 8 : METTRE EN PLACE DES MESURES PERMETTANT DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE SEL DANS LES ALIMENTS

Activité 8.1	Créer un groupe de travail afin de développer des activités en relation avec la réduction de la quantité de sel dans les aliments
--------------	---

MESURE 9 : METTRE EN PLACE DES MESURES PERMETTANT DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GRAISSES ET D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES GRAISSES DANS LES ALIMENTS

Activité 9.1	Créer un groupe de travail afin de développer des activités en relation avec la réduction de la quantité de graisses et d'améliorer la qualité des graisses dans les aliments
--------------	---

Objectif 2 :

Améliorer les compétences nécessaires à l'adoption d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière et adaptée

6.2.5 Information et sensibilisation de la population générale

L'information et la sensibilisation de l'ensemble de la population consisteront en plusieurs actions adaptées aux publics cibles et à leurs besoins spécifiques. Ceci a pour objectif d'améliorer la prise de conscience et les connaissances de la population afin de leur donner les capacités et les moyens d'agir.

MESURE 1: AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION GÉNÉRALE

Activité 1.1	Développer et mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation pluriannuelle
Activité 1.2	Développer et adapter des actions de sensibilisation spécifiques à des populations cibles
Activité 1.3	Promouvoir la mise en place d'activités de sensibilisation pour permettre l'échange intergénérationnel
Activité 1.4	Renforcer la place de l'entourage pour la sensibilisation de certaines populations
Activité 1.5	Renforcer la diffusion des recommandations nationales et internationales
Activité 1.6	Élaborer des modules traitant des thématiques GIMB et promouvoir leur intégration dans l'ensemble des programmes scolaires

6.2.6 Formation et sensibilisation des professionnels

L'amélioration de la sensibilisation et des formations initiales et continues des professionnels en charge de l'encadrement des différents groupes cibles issus de secteurs variés (santé, socio-éducatif, enseignement, sport organisé ...) aura pour objectif de renforcer leur prise de conscience sur l'importance de la thématique GIMB ainsi que de leur donner les connaissances nécessaires pour pouvoir contribuer efficacement à la promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière et adaptée auprès de la population.

MESURE 2: AMÉLIORER LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES DES PROFESSIONNELS

Activité 2.1	Réaliser un état des lieux des contenus des formations des futurs professionnels sur les thématiques GIMB
Activité 2.2	Collaborer avec les instituts de formation continue et initiale, les associations professionnelles et les sociétés scientifiques
Activité 2.3	Mettre en réseau les instituts de formation continue et initiale pour assurer la cohérence et la complémentarité des contenus sur les thématiques GIMB
Activité 2.4	Promouvoir l'approche interprofessionnelle
Activité 2.5	Intégrer un module obligatoire dans le cursus scolaire de certains professionnels sur l'alimentation et l'activité physique
Activité 2.6	Renforcer les compétences des éducateurs autour des thématiques GIMB

A photograph of three women practicing yoga in a bright, modern studio. They are in a standing balance pose (Vrikshasana) with their hands in a prayer position. The woman on the left is older, wearing a light blue t-shirt and white pants. The woman in the middle is also older, wearing a dark blue t-shirt and black shorts. The woman on the right is younger, wearing a purple tank top and grey leggings. A large, circular graphic with the number '6.3' is overlaid on the image.

6.3

Axe 3 : Assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme GIMB

L'implémentation nationale et la viabilité du programme permettront de disposer de standards nationaux et d'outils de communication afin d'harmoniser les messages et d'en renforcer leur application.

Cet axe se divise en deux objectifs :

Objectif 1 : Assurer une cohérence des messages nationaux sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée ;

Objectif 2 : Améliorer la communication et la visibilité autour des activités liées à la politique GIMB.

Objectif 1:

Assurer une cohérence des messages nationaux sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée

6.3.1 Recommandations nationales GIMB

Des recommandations nationales GIMB seront élaborées et actualisées par des experts et validées par le comité exécutif afin d'informer, de conseiller et d'apporter un soutien à la population et aux professionnels pour l'adoption et/ou la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière et adaptée ainsi que d'assurer une cohérence des messages nationaux GIMB.

MESURE 1 : DÉVELOPPER ET METTRE À JOUR RÉGULIÈREMENT LES RECOMMANDATIONS NATIONALES GIMB

Activité 1.1	Développer des visuels homogènes de référence nationale représentant les pyramides de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique
Activité 1.2	Élaborer et actualiser régulièrement des recommandations nationales GIMB pour l'ensemble de la population et pour des groupes cibles

MESURE 2 : DIFFUSER ET DÉFENDRE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS NATIONALES GIMB ET RENFORCER LEUR IMPLÉMENTATION

Activité 2.1	Promouvoir l'application des recommandations nationales auprès des professionnels
Activité 2.2	Assurer la conformité des documents nationaux en lien avec GIMB

6.3.2 Communication et relations publiques GIMB

Suite à l'élaboration de ces messages nationaux, ils devront être diffusés à large échelle par l'utilisation d'outils de communication actuels, usuels et adaptés afin d'en faciliter l'accès pour toutes les populations cibles.

MESURE 3 : ÉLABORER DES DOCUMENTS D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET DE COMMUNICATION CLAIRS, APPROPRIÉS ET COMPRÉHENSIBLES

Activité 3.1	Rédiger et mettre à jour régulièrement des documents d'information, d'éducation et de communication clairs, appropriés et compréhensibles
Activité 3.2	Renforcer la place des preuves scientifiques dans les discours et les documents GIMB
Activité 3.3	Adapter les initiatives d'information et de sensibilisation aux personnes ayant des besoins spécifiques

MESURE 4 : ASSURER LA COMMUNICATION RÉGULIÈRE DES MESSAGES NATIONAUX GIMB

Activité 4.1	Utiliser différents supports et outils de communication (site internet, réseaux sociaux, radio, presse écrite ...)
Activité 4.2	Encourager le recours aux médias sociaux et aux nouvelles technologies
Activité 4.3	Valoriser davantage l'impact positif de l'activité physique régulière et adaptée et de l'alimentation équilibrée sur le bien-être physique et moral
Activité 4.4	Favoriser la diffusion des messages nationaux sur la thématique GIMB lors de journées ou d'activités ayant des thématiques plus larges

Objectif 2 :

Améliorer la communication et la visibilité
autour des activités liées à la politique GIMB

6.3.3 Label GIMB

La labélisation GIMB continuera d'être promue auprès des professionnels et de la population (Axe 2). Cependant des modifications seront apportées afin d'en renforcer son poids au niveau national et local.

MESURE 1: RENFORCER LE POIDS DU LABEL GIMB	
Activité 1.1	Renforcer la définition des critères de labélisation
Activité 1.2	Élargir la labélisation à des actions à plus long terme et permanentes
Activité 1.3	Renforcer le soutien, le suivi et la visibilité des actions labélisées GIMB

6.3.4 Plateforme d'échange et d'information

Le renforcement de la communication et de la diffusion des messages nationaux, des offres et des actions GIMB sera réalisé par la création d'un site internet dédié à la thématique GIMB. Ce site internet sera la référence nationale pour l'ensemble des informations en lien avec GIMB.

MESURE 2: CRÉER UN SITE INTERNET NATIONAL DÉDIÉ AUX THÉMATIQUES GIMB	
Activité 2.1	Rassembler l'ensemble des recommandations nationales afin d'en faciliter l'accès
Activité 2.2	Mettre en place un système d'information sur les possibilités locales, régionales et nationales d'activités en lien avec les thématiques GIMB
Activité 2.3	Créer un espace dédié aux professionnels au sein du site internet composé notamment d'un forum de discussion
Activité 2.4	Créer un espace dédié aux citoyens au sein du site internet
Activité 2.5	Créer et diffuser une newsletter régulière incluant les différentes activités, initiatives, réglementations etc. en lien avec GIMB



6.4

Axe 4 : Mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement de GIMB

La mise en place de mesures pour consolider et élargir le PCN GIMB permettra de renforcer le poids et l'impact des actions GIMB. L'ensemble des mesures décrites dans l'axe 4, ci-dessous, est en lien avec les mesures définies dans les axes 1, 2, 3 et 5 et sera promu à travers l'ensemble de ces axes.

Cet axe se divise en un seul objectif :

Objectif 1 : Mettre en réseau et renforcer les collaborations avec les partenaires.

Objectif 1:

Mettre en réseau et renforcer les collaborations
avec les partenaires

6.4.1 Mise en réseau et collaboration des acteurs de terrain

La mise en réseau des acteurs de terrain permettra d'améliorer la coordination des efforts nationaux pour la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière et adaptée pour l'ensemble de la population.

MESURE 1: METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DE TERRAIN

Activité 1.1	Assurer une représentativité de tous les secteurs au sein des groupes de travail GIMB
Activité 1.2	Dédier des temps d'échange autour d'exemples de bonnes pratiques lors des réunions des groupes de travail GIMB

Sous la nouvelle gouvernance GIMB (Axe 1, Schéma 1), les journées de réflexion entamées en 2017 seront poursuivies lors de la mise en place des activités et actions concrètes du PCN GIMB 2018-2025.

MESURE 2: FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS ORGANISANT DES ACTIVITÉS LABÉLISÉES GIMB

Activité 2.1	Organiser des journées d'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs organisant des activités labélisées GIMB
--------------	--

MESURE 3: CRÉER DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Activité 3.1	Élargir les partenariats avec les acteurs de terrain
Activité 3.2	Renforcer l'implication de ces partenaires dans la mise en place du PCN

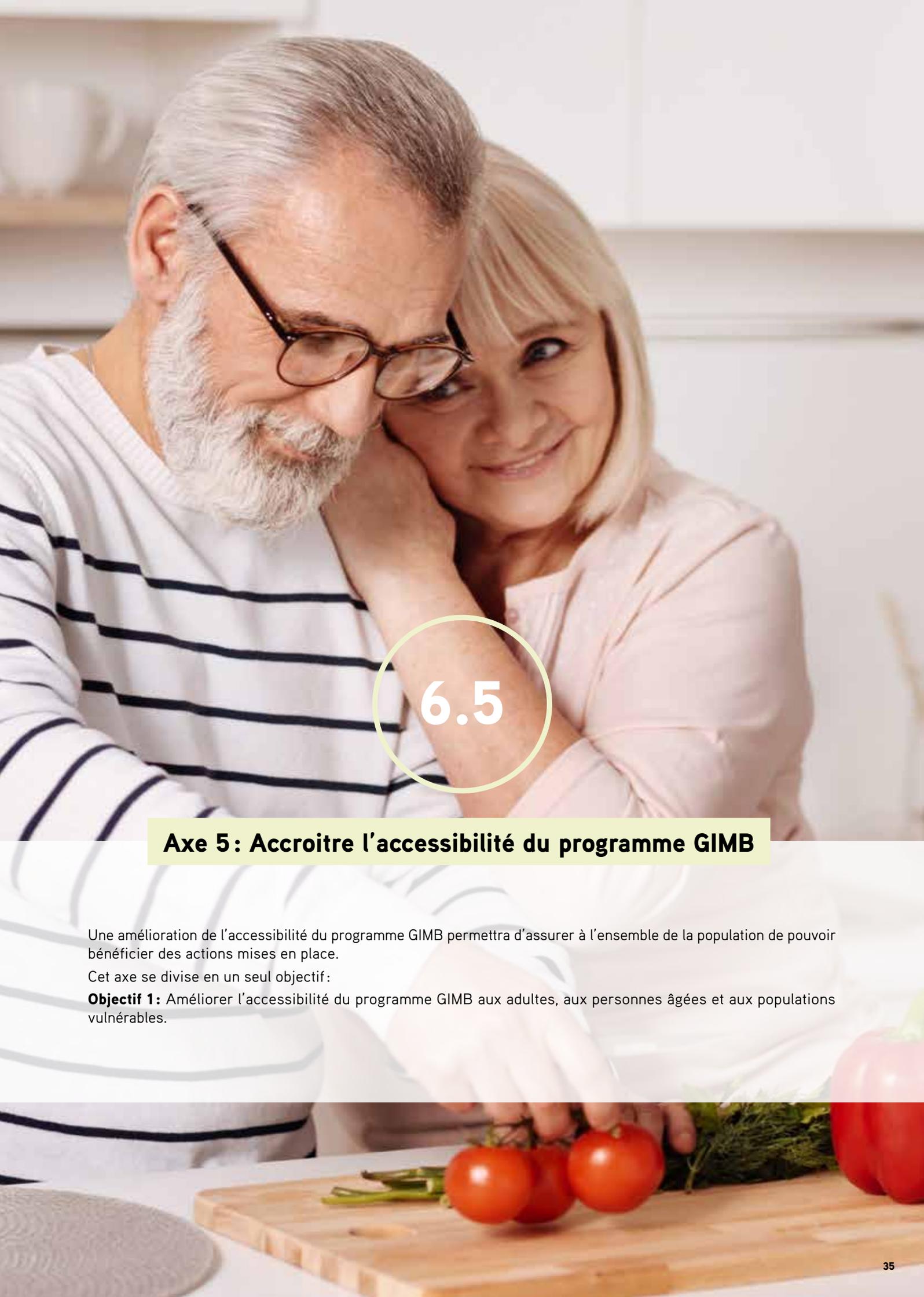
6 Plan cadre national GIMB 2018-2025

La création de nouveaux partenariats permettra également d'accroître l'impact du programme GIMB.

MESURE 4: FAVORISER L'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Activité 4.1	Participer activement aux réunions d'échange de bonnes pratiques organisées par les institutions internationales et européennes
--------------	---

L'échange de bonnes pratiques au niveau européen et international sera également favorisé lors du renforcement de la participation des acteurs nationaux au niveau européen et mondial dans le cadre de la nouvelle gouvernance GIMB.



6.5

Axe 5: Accroître l'accessibilité du programme GIMB

Une amélioration de l'accessibilité du programme GIMB permettra d'assurer à l'ensemble de la population de pouvoir bénéficier des actions mises en place.

Cet axe se divise en un seul objectif:

Objectif 1: Améliorer l'accessibilité du programme GIMB aux adultes, aux personnes âgées et aux populations vulnérables.

Objectif 1:

Améliorer l'accessibilité du programme GIMB aux adultes, aux personnes âgées et aux populations vulnérables

6.5.1 Accès aux adultes et personnes âgées

Des activités spécifiques destinées aux adultes et aux personnes âgées devront être mises en place en collaboration avec les acteurs de terrain afin de renforcer les activités GIMB auprès de ces groupes cibles.

MESURE 1: METTRE EN PLACE ET FAVORISER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES DESTINÉES AUX ADULTES ET PERSONNES ÂGÉES

Activité 1.1	Améliorer les collaborations avec le milieu du travail
Activité 1.2	Améliorer les collaborations avec les communes pour la mise en place d'actions spécifiques aux adultes sans emploi et aux personnes âgées

6.5.2 Accès aux populations vulnérables

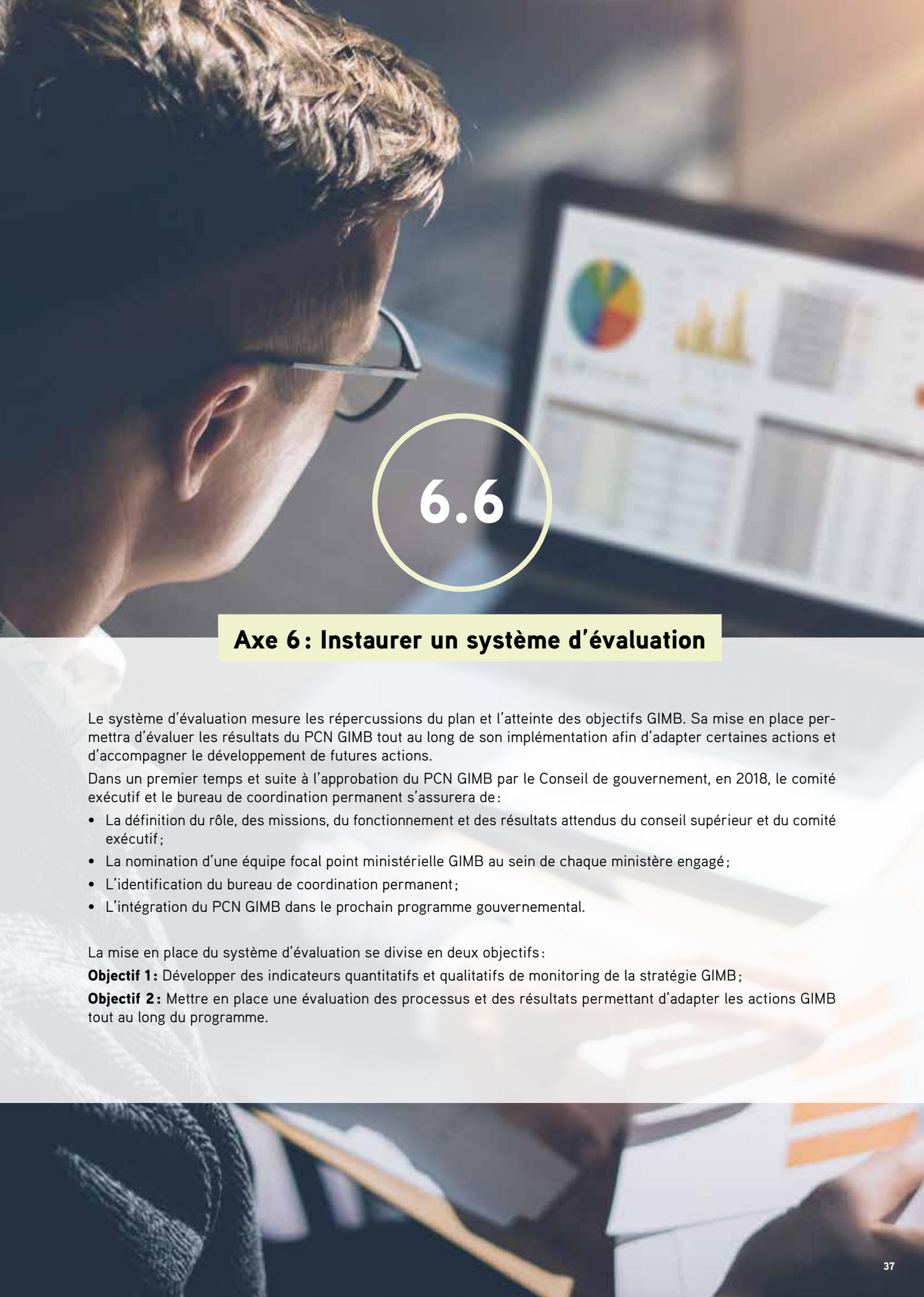
En accord avec les connaissances scientifiques et les pratiques du terrain, des actions spécifiques destinées à la population vulnérable devront être développées afin de leur assurer l'accès à l'ensemble des activités GIMB.

MESURE 2: METTRE EN PLACE ET FAVORISER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES DESTINÉES AUX POPULATIONS VULNÉRABLES

Activité 2.1	Promouvoir la pratique d'activité physique comme vecteur d'inclusion sociale
Activité 2.2	Permettre aux populations défavorisées d'accéder à des activités en lien avec les thématiques GIMB

MESURE 3: RENFORCER LES COLLABORATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Activité 3.1	Élaborer et organiser avec les partenaires respectifs un programme de formation continue relatif aux thématiques GIMB pour les professionnels en contact avec les populations vulnérables
--------------	---



6.6

Axe 6 : Instauration d'un système d'évaluation

Le système d'évaluation mesure les répercussions du plan et l'atteinte des objectifs GIMB. Sa mise en place permettra d'évaluer les résultats du PCN GIMB tout au long de son implémentation afin d'adapter certaines actions et d'accompagner le développement de futures actions.

Dans un premier temps et suite à l'approbation du PCN GIMB par le Conseil de gouvernement, en 2018, le comité exécutif et le bureau de coordination permanent s'assurera de :

- La définition du rôle, des missions, du fonctionnement et des résultats attendus du conseil supérieur et du comité exécutif ;
- La nomination d'une équipe focal point ministérielle GIMB au sein de chaque ministère engagé ;
- L'identification du bureau de coordination permanent ;
- L'intégration du PCN GIMB dans le prochain programme gouvernemental.

La mise en place du système d'évaluation se divise en deux objectifs :

Objectif 1 : Développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de monitoring de la stratégie GIMB ;

Objectif 2 : Mettre en place une évaluation des processus et des résultats permettant d'adapter les actions GIMB tout au long du programme.

Objectif 1:

Développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs
de monitoring de la stratégie GIMB

Lors de l'élaboration du plan, des indicateurs de résultats ont été développés afin de permettre l'évaluation de chaque objectif du plan.

MESURE 1: DÉFINIR DES INDICATEURS DE RÉSULTATS POUR CHAQUE OBJECTIF GIMB

Activité 1.1	Définir les caractéristiques et les modalités de ces indicateurs
--------------	--

Pour chaque indicateur, il a été défini:

- Les sources de données correspondant aux outils utilisés pour mesurer l'indicateur ou aux organes disposant des outils pour mesurer l'indicateur;
- La fréquence à laquelle les données seront récoltées pour mesurer l'indicateur;
- La référence utilisée pour mesurer une évolution des indicateurs.

L'ensemble des caractéristiques et des modalités des indicateurs par objectif est énuméré dans le Tableau 1, ci-dessous.

Objectif 2:

Mettre en place une évaluation des processus et des résultats permettant d'adapter les actions GIMB tout au long du programme

Lors de la mise en place du PCN, un plan d'évaluation devra être implémenté afin d'adapter le développement et la mise en place d'actions GIMB.

MESURE 1: RÉALISER UNE ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES OBJECTIFS GIMB

Activité 1.1	Mettre en place un système d'évaluation annuel des objectifs GIMB
Activité 1.2	Mettre en place une évaluation externe intermédiaire et finale de l'ensemble du PCN

En accord avec la définition des caractéristiques et des modalités de chaque indicateur de résultat, une évaluation interne des objectifs sera réalisée. Les résultats de cette évaluation seront introduits dans le rapport d'activité annuel GIMB.

L'évaluation interne et externe sera encadrée par le comité exécutif et coordonnée par le bureau de coordination permanent.

Une évaluation intermédiaire et finale de l'ensemble du plan devra être réalisée par une entreprise externe respectivement en 2022 et 2025.

Tableau 1. Indicateurs de résultats, sources de données, fréquence de la collecte des données et référence pour chaque objectif GIMB

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources des données	Fréquence des données	Référence
Objectif général: Promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population	Consommation quotidienne de fruits et de légumes chez les adultes (selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le revenu et le niveau d'éducation)	European Health Interview Survey (EHIS)	Tous les 6 ans à partir de 2019	2014 (2019, 2025)
	Consommation de boissons sucrées quotidienne chez les adultes (selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le revenu et le niveau d'éducation)	EHIS	Tous les 6 ans	2019 (2025)
	Prévalence de surpoids et d'obésité chez les adultes (selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le revenu et le niveau d'éducation)	EHIS	Tous les 6 ans à partir de 2019	2014 (2019, 2025)
	Pourcentage des adultes pratiquant au moins 150 minutes d'activité physique soutenue (selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le revenu et le niveau d'éducation)	EHIS	Tous les 6 ans à partir de 2019	2014 (2019, 2025)
	Pourcentage des adultes pratiquant au moins 2 jours par semaine des exercices de renforcement musculaire (selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le revenu et le niveau d'éducation)	EHIS	Tous les 6 ans à partir de 2019	2014 (2019, 2025)
	Consommation quotidienne de fruits et de légumes chez les enfants de 11 à 18 ans (selon le sexe et le statut socioéconomique)	Health Behaviour in Schoolaged Children (HBSC)	Tous les 4 ans	2014 (2018, 2022)
	Consommation de boissons sucrées journalière chez les enfants de 11 à 18 ans (selon le sexe et le statut socioéconomique)	HBSC	Tous les 4 ans	2014 (2018, 2022)
	Pourcentage des enfants de 11 à 18 ans pratiquant au moins 60 minutes d'activité physique par jour (selon le sexe et le statut socio-économique)	HBSC	Tous les 4 ans	2014 (2018, 2022)
	Prévalence de surpoids et d'obésité chez les enfants (selon le sexe et le niveau d'éducation)	Données de la médecine scolaire	Annuelle	2017
	Taux d'allaitement exclusif et non exclusif à 6 mois	Etude ALBA (Alimentation de nos bébés)	Tous les 5 ans	2015 (2020)
Axe 1: Renforcer la gouvernance				
Mettre en place un mécanisme de gestion et de représentation de la politique GIMB	Nombre de réunions du conseil supérieur, du comité exécutif et des groupes de travail et participation des membres nommés	Compte-rendu des réunions	Annuelle	Année précédente
	Organisation par l'équipe focal point ministérielle GIMB de réunions au sein de son ministère et participation des agents invités	Compte-rendu des réunions	Annuelle	Année précédente
	Nombre d'activités GIMB réalisées en partenariat avec plusieurs ministères engagés	Rapport d'activité annuel GIMB et des ministères engagés	Annuelle	Année précédente
	Inscription d'une ligne budgétaire GIMB pour l'ensemble des ministères engagés	Loi budgétaire	Annuelle	Année précédente

Renforcer la visibilité et l'importance de la politique GIMB au niveau national et la collaboration au niveau international	Rédaction et diffusion d'un rapport d'activité GIMB pour chaque ministère engagé	Rapport d'activité des ministères engagés	Annuelle	Année précédente
	Rédaction et diffusion du rapport annuel de l'ensemble des activités GIMB interministérielles	Rapport d'activité annuel GIMB	Annuelle	Année précédente
	Diffusion des informations transmises entre le niveau européen et international et le niveau national	Rapport d'activité annuel GIMB	Annuelle	Année précédente
Axe 2: Promouvoir l'alimentation saine et l'activité physique dans toutes les politiques				
Instaurer un environnement propice à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée pour tous les âges	Nombre d'activités labélisées GIMB organisées par les partenaires extérieures selon les différentes populations cibles et les différents domaines (alimentation équilibrée, mobilité douce, activités sportives ...) et nombre de participants à ces activités	Rapport d'activité annuel GIMB	Annuelle	Année précédente
	Nombre d'institutions ayant comme objectif la promotion de l'alimentation équilibrée et/ou de l'activité physique et le type d'activité organisée	État des lieux	2019 et 2025	Etat des lieux précédent
	Nombre d'outils développés pour la mise en place d'activités GIMB selon les secteurs	Rapport d'activité annuel GIMB	Annuelle	Année précédente
	Activités mises en place pour la restriction de la publicité et du marketing de certains produits alimentaires	Rapport d'activité	2025	X
	Création de groupes de travail pour le développement d'un projet sucre, d'un projet sel et d'un projet graisses	Compte-rendu des groupes de travail	2025	2017
Améliorer les compétences nécessaires à l'adoption d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière et adaptée	Nombre d'outils créés et utilisés lors des campagnes selon chaque population cible et chaque secteur identifiés	Compte-rendu des campagnes	Lors de chaque campagne	Campagne précédente
	Nombre de personnes pour chaque population cible ayant reçu les outils développés selon les moyens disponibles	Compte-rendu des campagnes	Lors de chaque campagne	Campagne précédente
	Nombre de formations recensées sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique selon les populations cibles	État des lieux	2019 et 2025	X
Axe 3: Assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme GIMB				
Assurer une cohérence des messages nationaux sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée	Nombre de recommandations développées et mises à jour selon les objectifs fixés	Recommandations	Annuelle	Années précédentes
	Disponibilités des recommandations pour les professionnels et la population (internet, papier ...)	Bureau de coordination	Annuelle	Année précédente
	Utilisation des recommandations nationales par les professionnels	Enquête	2021 et 2024	Enquête précédente
	Connaissance du programme et du label GIMB de la précédente population			

Améliorer la communication et la visibilité autour des activités liées à la politique GIMB	Visite du site internet et des outils mises à disposition	Statistiques du site internet	Annuelle	Année précédente
	Présence et mis à jour d'un agenda des activités en lien avec GIMB au sein du site internet	Site internet	Annuelle	Année précédente
	Nombre d'activités ayant reçu un soutien financier et/ou un soutien en ressources humaines pour la mise en place des activités labélisées GIMB	Bureau de coordination permanent	Annuelle	Année précédente
Axe 4 : Mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement de GIMB				
Mettre en réseau et renforcer les collaborations avec les partenaires	Participation des représentants des acteurs de terrain aux réunions du comité exécutif et des groupes de travail selon les publics cibles	Compte-rendu des réunions	Annuelle	Année précédente
	Participation des acteurs organisant des activités labélisées GIMB aux journées d'échange de bonnes pratiques	Compte-rendu des journées d'échange de bonnes pratiques	Annuelle	Année précédente
	Nombre d'évènements organisés pour la mise en réseau des différents partenaires et nombre de participants à ces évènements selon les publics cibles	Bureau de coordination permanent Rapport d'activité GIMB	Annuelle	Année précédente
Axe 5 : Accroître l'accessibilité du programme GIMB				
Améliorer l'accessibilité du programme GIMB aux adultes, aux personnes âgées et aux populations vulnérables	Nombre d'activités réalisées dans le cadre de GIMB pour les populations vulnérables	Bureau de coordination permanent	Annuelle	Année précédente
	Nombre d'activités réalisées dans le cadre de GIMB pour les adultes	Bureau de coordination permanent	Annuelle	Année précédente
	Nombre d'activités réalisées dans le cadre de GIMB pour les personnes âgées	Bureau de coordination permanent	Annuelle	Année précédente

7

Plan opérationnel et budget



Suite à la validation du PCN GIMB 2018-2025 par le Conseil de gouvernement, le comité exécutif devra élaborer un calendrier des mesures à mettre en place pour toute la période du plan. Dans le cadre de l'élaboration du budget annuel, les différents ministères engagés devront veiller à doter leur budget d'un crédit budgétaire GIMB exclusivement réservé aux dépenses communes et spécifiques inhérentes aux activités à réaliser dans le cadre du plan. Dans chaque ministère engagé, l'équipe focal point GIMB ministérielle assurera la coordination et le suivi de l'exécution des activités GIMB et de leur financement respectif.





8 Annexes

ANNEXE 1: LISTES DES GROUPES/INSTITUTIONS REPRÉSENTÉS DANS LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Comité interministériel GIMB :

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de Coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques - SCRIPT
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de l'éducation et de l'accueil
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Personnes âgées
- Ministère de la Santé, Direction de la Santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents
- Ministère des Sports, Division du sport-loisir et du patrimoine sportif

Comité national allaitement :

- Association «Berufsverband vun de Laktationsberoderinnen zu Lëtzebuerg»
- Association luxembourgeoise des Sages-Femmes
- Direction de la santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents
- Initiativ Liewensufank
- Leche League Luxembourg
- Ligue médico-sociale
- Lycée Technique pour Professions de Santé
- Service de néonatalogie de la Clinique pédiatrique du Centre Hospitalier de Luxembourg
- Société luxembourgeoise de Gynécologie et d'Obstétrique
- Société luxembourgeoise de Pédiatrie

- Société luxembourgeoise des infirmiers pédiatriques
- UNICEF

Groupe de travail «gouvernance» :

- Responsable de la Division relations publiques et communication du ministère des Sports
- Responsable de la Division du sport-loisir et du patrimoine sportif du ministère des Sports
- Coordinatrice GIMB du ministère des Sports
- Conseiller de direction 1ère classe du ministère de la Famille, de l'Intégration et de à la Grande Région
- Directeur de la Santé
- Première Conseillère de Gouvernement du ministère de la Santé

Groupe de travail «enfants et adolescents» :

- Agence Daageselteren
- Association des Professeurs d'Éducation Physique (APEP)
- Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)
- Collège des directeurs de l'enseignement général
- Collège des directeurs de l'enseignement secondaire classique
- Collège des directeurs de région
- Comité national allaitement
- Direction de la santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents
- Fédération des acteurs du secteur social (FEDAS)

- Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)
- Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire (LASEP)
- Ligue des Associations Sportives Estudiantines Luxembourgeoises (LASEL)
- Ligue médico-sociale
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de Coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques - SCRIPT
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de l'éducation différenciée
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de l'éducation et de l'accueil
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, Personnes handicapées
- Ministère de la Santé, Direction de la Santé, Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents
- Ministère des Sports, Division du sport-loisir et du patrimoine sportif
- Ministère des Sports, École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports (ENEPS)
- Président de Groupe de Travail – Voie de Préparation
- Restopolis
- Syvicol
- Université du Luxembourg

Groupe de travail « adultes » :

- Caritas
- Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)
- Croix-Rouge
- Direction de la santé, Division de la médecine préventive
- Fondation Cancer

- Groupe de travail promotion du bien-être au sein de la fonction publique
- Luxembourg Institute of Health
- Ministère des Sports, Division du sport-loisir et du patrimoine sportif
- Ministère des Sports, École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports (ENEPS)
- Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration
- ProActif
- Sodexo

Groupe de travail « personnes âgées » :

- Association Luxembourg Alzheimer
- Club Haus an de Sauerwisen
- Club Senior Prënzebiërg
- Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois
- Croix-Rouge
- Elisabeth
- Homes Pour Personnes Agées (HPPA)
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région
- Ministère des Sports, Division du sport-loisir et du patrimoine sportif
- Ministère des Sports, École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports (ENEPS)
- RBS
- Servior
- Sodexo
- Stëftung Hëllef Doheem
- Zitha Senior

ANNEXE 2 : CONSOMMATION DE FRUITS CHEZ LES ENFANTS

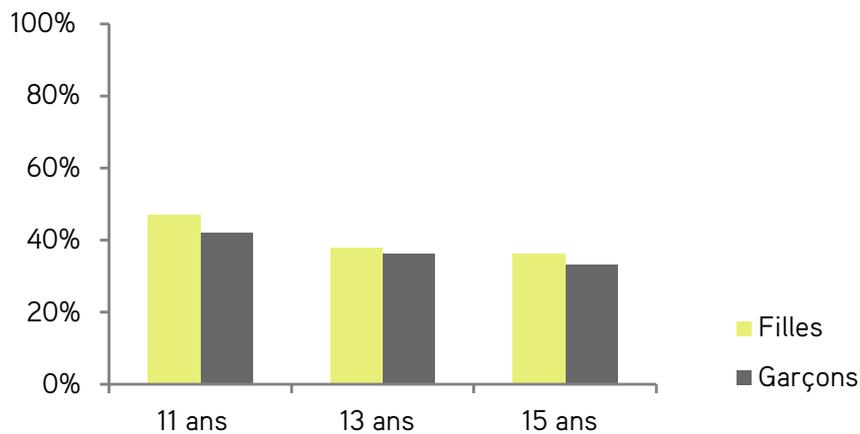


Figure 1. Pourcentage de filles et de garçons âgés de 11, 13 et 15 ans consommant des fruits quotidiennement selon les données d’HBSC en 2013/2014²³.

ANNEXE 3 : PRATIQUE D’ACTIVITÉ PHYSIQUE CHEZ LES ENFANTS

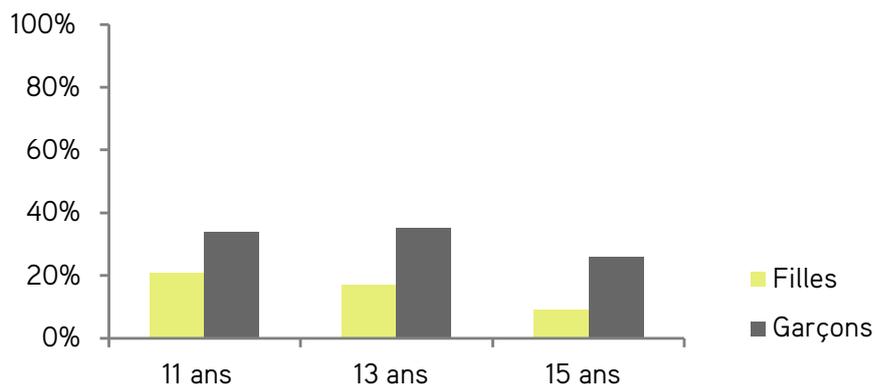


Figure 2. Pourcentage de filles et de garçons âgés de 11, 13 et 15 ans pratiquant au moins 60 minutes par jour d’activité physique d’intensité modérée à soutenue selon les données d’HBSC en 2013/2014²⁴.

²³ HBSC. Growing up unequal: gender and socioeconomic differences in young people’s health and well-being. [Consulté le 12/12/2017]. Disponible sur: http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/303438/HSBC-No.7-Growing-up-unequal-Full-Report.pdf?ua=1

²⁴ HBSC. Growing up unequal: gender and socioeconomic differences in young people’s health and well-being. [Consulté le 12/12/2017]. Disponible sur: http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/303438/HSBC-No.7-Growing-up-unequal-Full-Report.pdf?ua=1



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

